

UNION LOCALE DES SYNDICATS CONFEDERES (C. G. T.)

BOURSE DU TRAVAIL DE POITIERS

UNION LOCALE DES SYNDICATS CRHETIENS (C. F. T. C.)

5, rue Théophraste-Renaudot, à POITIERS

Élections Générales au Conseil de Prud'hommes

SCRUTIN du 13 JANVIER 1946

SECTION DU COMMERCE

Cher Camarade,

Dimanche prochain, 13 janvier 1946, vous allez être appelé à voter pour élire les Conseillers prud'hommes employés de la Ville de Poitiers. C'est la première fois depuis le début de la guerre que des élections générales prud'hommiales auront lieu et nous vous demandons d'y porter le plus grand intérêt, du fait que les nouveaux élus vont avoir à accomplir des tâches délicates et importantes.

Le Conseil de Prud'hommes est l'organisme qui est appelé très souvent à régler les conflits et les différends particuliers qui s'élèvent entre le patron et l'ouvrier. Il s'efforce toujours de concilier, néanmoins, et, à défaut de conciliation, il juge et ses arrêts sont parfois sans appel.

Sa compétence porte sur tous les conflits particuliers relatifs aux conditions du travail, application des lois sociales, congés payés, allocations familiales, délai congé, préavis, etc.. Son rôle et sa tâche sont donc considérables et les travailleurs n'ont pas le droit de se désintéresser de l'élection de ceux qui demain auront l'occasion de défendre leurs droits.

C'est pour ces raisons que nos deux organisations syndicales locales, C. G. T. et C. F. T. C., ont cru devoir s'entendre pour vous présenter une liste commune, voulant éviter ainsi une dualité qui n'est pas compréhensible en matière d'élections prud'hommiales.

Nous vous demandons donc, au nom de nos deux organisations syndicales, d'accorder votre confiance aux candidats que nous vous présentons et sur tout nous vous demandons d'aller voter dimanche prochain, car il faut que nos candidats soient élus dès le premier tour ce qui leur donnera une plus grande autorité.

Vous entendrez notre appel et vous voterez pour les candidats ci-après :

Première catégorie : **LIÉNARD Arthur** (C. G. T.), représentant.

— — **JEAN-LOUIS Édouard** (C. F. T. C.), comptable.

Deuxième catégorie : **BITAUD Camille** (C. F. T. C.), employé de Commerce, conseiller sortant.

— — **VALIER-BRASIER André** (C. G. T.), garçon-limonadier.

Avis Important. — Les votes auront lieu à l'Hôtel de Ville, salle de la Justice de Paix pour les communes de Poitiers, Vouneuil-sous-Biard, Croutelle et Buxerolles ; les électeurs de Fontaine-le-Comte et Ligugé, votent à la Mairie de Ligugé ; ceux de Chasseneuil et Migné votent à la Mairie de leur commune.

Le scrutin sera ouvert à 10 h. et clos à 16 h. Les électeurs sont répartis en deux catégories. Chaque électeur ne vote que pour les seuls candidats de sa catégorie. Vous appartenez à la catégorie pour laquelle un bulletin de vote est joint à la présente circulaire.

Vu : LES CANDIDATS.